



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Instituteurs : Moselle

Question écrite n° 3013

### Texte de la question

M Jean Laurain attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur l'octroi des récompenses honorifiques inscrites dans le statut du corps des instituteurs de l'éducation nationale. La médaille d'argent des instituteurs en Moselle n'est plus attribuée depuis 1980, les services académiques ayant suspendu son attribution. Compte tenu du coût de l'attribution de cette distinction sur le plan national, un nouveau système devait être étudié afin d'apporter aux intéressés les satisfactions morales et professionnelles qu'ils sont en droit d'attendre. Il lui demande quelle mesure il compte prendre pour remédier à cette situation.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le crédit ouvert au budget pour l'acquisition des médailles d'argent des instituteurs n'a pu faire l'objet d'une réévaluation depuis des années et ne permet plus de graver chaque année les médailles nécessaires à une promotion complète. Il a donc été demandé aux services académiques de surseoir provisoirement à leur attribution. Les transformations possibles que devrait subir le système d'attribution de cette distinction sont recherchées. Une étude est actuellement en cours en vue de la modification de l'article 1er du décret no 59-475 du 21 mars 1959 qui met à la charge de l'Etat l'acquisition des médailles d'argent des instituteurs. Un diplôme serait attribué à chaque bénéficiaire. Les intéressés qui le souhaiteront pourront acheter la médaille d'argent directement à l'administration des Monnaies et médailles.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurain Jean](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3013

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1988, page 2634